



Guide de la phase 1 de la procédure de Validation des Acquis de L'Expérience pour l'obtention d'un diplôme délivré par Toulouse INP

1/ LA PROCEDURE D'INSTRUCTION VAE	1
2/ LE DEROULEMENT DE LA VAE.....	2
3/ QUELQUES CONSEILS POUR OPTIMISER VOTRE DEMARCHE.....	3

1/ LA PROCEDURE D'INSTRUCTION VAE

La démarche de VAE se déroule en plusieurs étapes :

Phase 1 : Le candidat obtient un avis sur la recevabilité de son projet de VAE.

Phase 2 : Les connaissances et aptitudes du candidat sont évaluées par un jury de VAE en rapport à une certification donnée.

Phase 3 : Dans le cas où le jury de VAE notifie une validation partielle, le candidat complète ses acquis afin d'aboutir à l'obtention du diplôme.

Le déroulement de ces 3 phases est résumé à la page suivante.

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Tarif : 800 € Une exonération de 300 € est appliquée pour les personnes qui financent la phase de VAE Phase 1 : 500 € en autofinancement	Tarif : 1500 €	Le coût de cette phase est spécifique aux prescriptions suite au jury de VAE





2/ LE DEROULEMENT DE LA VAE

PHASE 1

Lors de la phase 1, vous remplissez un dossier de demande de VAE afin que l'on puisse examiner la recevabilité de votre candidature. Il n'y a pas de durée d'expérience minimale requise pour la VAE. Les activités que vous avez exercées doivent correspondre à celles visées par le diplôme. Le référentiel du diplôme est disponible sur France compétences. Les expériences prises en compte pour la VAE peuvent venir d'un emploi, de stages, de bénévolat ou d'expériences personnelles.

Votre dossier est transmis à l'école demandée. Le référent pédagogique de la spécialité demandée formulera un avis sur la recevabilité de votre demande. Un avis peut être :

Favorable : il est judicieux pour vous de continuer en phase 2

Défavorable : il n'est pas judicieux pour vous de continuer (si vous décidez de continuer en phase 2, vous vous exposez à une validation nulle ou à une validation partielle avec une prescription de formation complémentaire lourde)

PHASE 2

Si vous choisissez de poursuivre votre démarche de VAE vous rentrez alors en phase 2. Vous remplissez un dossier de validation. Vous bénéficiez d'un appui pédagogique dans l'élaboration du dossier de VAE. Le référent qui vous accompagne vous aidera dans l'analyse des activités exercées et dans la mise en relation de vos compétences avec celles attendues pour l'obtention du diplôme.

Vous présenterez votre candidature lors de votre soutenance orale devant un jury VAE constitué de responsables pédagogiques de l'école ainsi que de professionnels de la spécialité retenue. Votre présentation doit durer entre 20 à 30 minutes, ensuite il y a une partie 'discussion' avec le jury (questions réponses : environ une heure) et enfin le jury délibère. Le résultat du jury se décline en 3 possibilités :

Validation nulle : vous n'avez rien validé

Validation partielle : vous obtenez une partie de votre diplôme (majorité des cas, attention cette validation n'a aucune valeur sur le marché du travail). Pour obtenir la totalité du diplôme, il vous faudra valider les prescriptions de formations complémentaires. Cela peut être des modules d'enseignements, un stage, un mémoire, etc. Un niveau d'anglais certifié est demandé pour les diplômes d'ingénieur.





Validation totale : vous obtenez la totalité de votre diplôme. Il n'y a pas de différence entre un diplôme issu de la VAE et un diplôme issu de la formation classique. Vous devez vous inscrire à l'école auprès du service de scolarité. La date de la remise des diplômes vous sera communiquée par l'école.

PHASE 3

Dans le cadre d'une validation partielle et si vous décidez de poursuivre la procédure, vous entrez en phase 3. Vous devez vous inscrire à l'école auprès du service de scolarité. Vous rentrez dans un parcours de formation afin d'acquérir les compléments prescrits par les membres du jury. A l'issue des épreuves de validation des modules, l'établissement examinera votre dossier lors du jury de diplôme, propre à chaque école et à chaque spécialité. La date de la remise des diplômes vous sera communiquée par l'école.

3/ QUELQUES CONSEILS POUR OPTIMISER VOTRE DEMARCHE

- Nous vous rappelons qu'une démarche de VAE est un moyen d'accès à un diplôme qui reste le réel objectif à atteindre. La VAE est le moyen qui permet d'atteindre l'objectif. Cette démarche nécessite de votre part un investissement important en temps, en énergie et en travail d'analyse des acquis de votre expérience.
- Nous vous précisons que dans le cas d'une validation partielle des acquis du diplôme postulé, vous entrez dans une phase d'acquisitions complémentaires, le plus souvent par le biais de la formation.

Le jury de VAE vous aura indiqué un volume de prescriptions complémentaires que vous choisirez de remplir ou pas afin de valider l'ensemble du diplôme.

Ces prescriptions complémentaires peuvent prendre plusieurs formes :

- Cours à suivre en école d'ingénieur
 - Mémoire / projets sur un sujet déterminé par le jury de VAE
 - Expérience professionnelle complémentaire
-
- Si vous décidez d'entreprendre cette formation, nous vous conseillons dès la phase 1, de réfléchir d'une part aux éventuels modes de financements que vous pouvez solliciter et d'autre part aux différentes modalités d'acquisition de ces prescriptions que vous restez libre de choisir. Le suivi des modules d'enseignement peut se faire en présentiel et/ou en distanciel. Il est nécessaire en cas de formation en présentiel d'avertir votre employeur afin de pouvoir vous absenter de votre poste de travail.

Contact :	Poonam JHOWRY (bureau LB13 1 ^{er} étage du Bât B) N° Téléphone : 05 34 32 31 04 – Mobile : 07 60 93 19 87 Merci de privilégier la prise de rdv par courriel : poonam.jhowry@toulouse-inp.fr
-----------	--

